

Règles et rappels concernant les cours de préparation à l'examen d'admission aux maturités

20.08.2020

- Le règlement de l'Ecole professionnelle est en vigueur également le samedi.
- Une attention particulière doit être portée à l'égard de la **propreté des locaux** (tableaux, bancs, etc.), car il n'y a pas de nettoyage organisé après les cours du samedi : les élèves et maîtres du lundi retrouvent les locaux tels que nous les avons laissés !
- **La consommation de boissons ou d'aliments est interdite** dans les bâtiments; la cafétéria est à disposition. Il n'y a plus de nettoyage après votre départ, jusqu'à lundi soir ! **Tout écart constaté pourra donner lieu à l'exclusion définitive du cours.**
- **RESPECTER LES HORAIRES** : les personnes qui ont des problèmes pour arriver le matin à 7h45 en raison du manque de transports publics doivent s'annoncer auprès de M. Vuille (lequel fera suivre au maître concerné).
- Les élèves sont tenus de suivre les cours du samedi dans leur intégralité, sauf avis contraire du chef de section. Des dispenses de branches (en particulier Français ou Allemand) peuvent être octroyées aux candidats ou détenteurs d'un CFC d'employé-e de commerce uniquement (il s'agit-là de branches professionnelles, avec niveau reconnu pour l'admission en maturité professionnelle).
- Les absences doivent être justifiées et annoncées par courriel (yvan.vuille@hevs.ch.ch)
- 5 absences maximum sont tolérées.
- **A la 6^{ème} absence, l'élève est exclu des cours**, quel que soit le motifs de ces absences.
- Les absences pour raisons professionnelle, de formation, de maladie, d'accident, militaire, ..., comptent comme absence, au même titre qu'une absence pour raison personnelle.
- Les absences de courte durée (moins d'une heure) peuvent être exceptionnellement acceptées par le professeur concerné et non comptabilisées.
- L'examen d'admission aux maturités est le même pour toutes les sections (sauf géométrie), que l'élève ait suivi ou non les cours préparatoires.
- Cet examen est préparé par les professeurs des cours du samedi mais doit être avalisé par un responsable de branche MP désigné par le Coordinateur cantonal de la maturité professionnelle (Lionel Gattlen).
- La réussite de notre examen final donne droit à l'admission à l'une des maturités concernées par ce même examen (2 examens différents – géométrie).
- Réussite de l'examen d'admission :
 - il faut une moyenne générale sur les 3 branches de 4.0 ;
 - une seule note en dessous de 4.0 est acceptée ;
 - aucune note en dessous de 3.5 n'est permise.
- Dernier cours : 1 mai 2021 (correspond à la date de l'examen d'admission). Le jour d'examen fait partie du cours (présence requise) !
- L'examen du 1 mai 2021 est valable pour être admis en 2021-22 uniquement !
- Nouvelles brochures et nouveaux formulaires pour inscription : sur notre site dès janvier
- Les élèves du samedi matin **doivent s'inscrire eux-mêmes** et dans les délais à la **maturité professionnelle**.
- Il est de la responsabilité de l'élève de se renseigner sur la filière MP nécessaire pour la formation HES visée ultérieurement.
- Il est de la responsabilité de l'élève de s'inscrire aux cours de préparation à une maturité dans laquelle il pourrait être admis ultérieurement.